

SAINTE-ODE EN ÉMOI

L'abbé Évariste fait ses bagages

Le feu couvait depuis fin août 2013. Après de longs mois de tranchées, l'abbé Pini Pini a dû quitter son presbytère de Tillet. Les rumeurs, l'absence de communication et les tensions entre l'abbé et les autorités diocésaines auront laissé les paroissiens sur leur faim.

Jeudi 6 février. Quelques paroissiens assistent au départ du camion de déménagement de leur abbé. Cette fois, Évariste Pini Pini est bien obligé d'obtempérer. La rupture est totale avec l'évêché. Malgré le soutien d'un petit comité local, qui aura même manifesté jusque devant les portes du palais épiscopal de Namur le 21 décembre. Puis le 3 janvier devant le presbytère de Tillet. Rien n'y aura fait. La grande absente de cet épisode, où les déclarations des uns

et des autres ne feront qu'envenimer les choses, est bien la communication. Car ce qui est reproché à l'abbé n'est pas clair... Ce dernier a toutefois été sanctionné.

DES BESOINS AU CONGO

Dans la lettre qu'il reçoit de l'évêché, datée du 29 août 2013, il est stipulé : « *Je vous invite à vous mettre en relation avec l'Évêque du Diocèse de Kikwit, votre diocèse*

d'incardination, pour envisager avec lui la poursuite de votre mission sacerdotale. » Selon les autorités, on a besoin de lui au Congo... Son pays d'origine.

Après douze années passées à Sainte-Ode, commune de la Haute-Ourthe occidentale entre Saint-Hubert et Bastogne, l'abbé Pini Pini n'en démord pas. Pour lui, c'est inadmissible. Et si les raisons ne sont pas avouées, il fait le lien avec la parution de son livre *La mission civilisatrice au Congo* dans lequel il égratigne le système colonial belge qui a sévi au Congo et dans lequel l'Église catholique avait aussi sa part de responsabilité.

Sur sa page Facebook, l'abbé Évariste publie plusieurs lettres où il dénonce ce qui lui arrive, dans un style direct. « *Ce dont il s'agit ici, ce n'est pas d'un retour ou non à Kikwit, mais c'est un prêtre, citoyen belge, déshonoré, lésé, licencié sans raison, mis au chômage injustement et privé de salaire, qui réclame justice.* » Son franc-parler et sa capacité à avoir mobilisé les médias sur son sort en auront irrité plus d'un.

Difficile dans ce contexte de trouver des points de rencontre.

QUI DIT QUOI ?

Même une rencontre avec Mgr Mununu Kasiala, évêque de Kikwit de passage en Belgique en décembre, n'y changera rien. Chaque camp défend son interprétation. Pour l'évêché de Namur, le motif est la nécessité du retour au Congo. Pour Éva-



AFFAIRE PINI-PINI.

Un livre à la base de son éviction ?

riste, les autorités namuroises auraient parlé de son livre à Mgr Mununu... Et la demande d'un « retour », finalement partagée par l'évêque congolais en décembre, serait bien postérieure au courrier de licenciement en août 2013. Pas facile donc d'y voir clair...

Sur le terrain local luxembourgeois, la situation n'est guère plus compréhensible. Entre partisans et personnes plus farouches, le débat est ouvert. Une assistante paroissiale l'assure : « *J'ai eu beaucoup de plaisir à être avec lui. On travaillait avec le sourire d'Afrique.* » Tandis qu'un confrère du même doyenné s'avance : « *Nous ne savons pas grand-chose de cette affaire. Il y a sans doute eu des maladroites des deux côtés. Mais nous n'aimons pas quand un prêtre prend les gens en otage... Il y a eu un peu de cela. Pourtant, les situations où un prêtre est sanctionné et déplacé sont rares. Parce que l'Église est patiente...* » Mais à Sainte-Ode, la patience avait sans aucun doute dépassé ses limites...

CAFOUILLAGE

Pour certains, d'autres limites avaient également été dépassées, comme celle d'avoir demandé la nationalité belge sans aucune concertation avec quiconque... De quoi lui donner une réputation de franc-tireur. La durée de son mandat est aussi sujet de discussion. Ainsi, pour un séjour initialement prévu de trois ans à Sainte-Ode, l'abbé Pini Pini sera resté douze ans. « *De quoi se plaint-il ?* » évoquent certains. D'autres rappellent que « *venant de France après un stage, il devait poursuivre une formation au niveau des médias, dans lesquels il était actif au Congo. Il n'y sera finalement pas retourné...* »

Alors fin de mandat ou sanction ? Pour Roger Gobert, Vicaire épiscopal pour le Luxembourg, « *on ne lui reproche rien. On ne lui demande que le retour. Je ne tiens pas à en dire plus et à me répandre dans la presse. Ce qui a déjà été trop le cas... et qui n'a pas apaisé la situation* ». Pour l'heure, Évariste serait donc sans mission et affectation. « *Mais comme toute personne licenciée, il a droit au chômage*, explique le chanoine Jean-Marie Huet (Vicaire judiciaire et vicaire épiscopal, auteur de la lettre du mois d'août 2013). *La loi de 1991 étend à diverses catégories de fonctionnaires ou statuts assimilés le bénéfice de certaines parties de la législation sociale, dont le droit au chômage. Il est dans les conditions pour s'inscrire s'il est mis fin à sa mission pastorale.* »

INTROUVABLE

Et la mission pastorale semble bel et bien finie en ce qui concerne le diocèse de Namur. Mais impossible de savoir ce que l'abbé Pini Pini va devenir... ni où il se trouve aujourd'hui. Malgré des essais par téléphone, via les réseaux sociaux ou par mail, il n'a pas été possible d'entrer en contact avec l'abbé Pini Pini. Celui-ci se serait installé à Bruxelles après son départ de Tillet. Mais personne n'a pu le confirmer. Son successeur, l'abbé Casimir Katende, arrivé début février à Tillet avoue furtivement : « *Je ne sais pas où il est. Je ne le connaissais pas avant.* »

C'est maigre pour un confrère qui sera installé officiellement le 2 mars. Du côté de la fabrique d'Église, même silence gêné : « *Je n'ai plus aucun contact avec lui depuis qu'il est parti. La page est tournée. Ce fut un moment difficile ici. Je n'en dirais pas plus.* » conclut son président.

Après les remous et les manifestations de soutien, l'oubli semble de mise.

BEAUX DÉGÂTS

Au-delà du côté cloche-merle de la situation, la première impression est celle d'un gâchis humain et d'une incapacité à régler une telle crise. D'un côté, la médiatisation et la défiance vis-à-vis de l'évêque. De l'autre, un manque de transparence sur les réelles motivations d'une éviction. Laisant des cadres intermédiaires (vicaires épiscopaux ou doyens peu au fait du fin fond de l'affaire) se dépatouiller avec les paroissiens au niveau local. À l'absence de lieux de conciliation en pareil cas litigieux, s'ajoute l'impression de mandats confiés à des prêtres étrangers sans réelle clarté sur leur durée. Certains disent même que les conditions, lorsqu'elles sont définies, ne sont pas les mêmes selon l'origine des prêtres...

Stephan GRAWEZ



Évariste PINI-PINI, *La mission civilisatrice au Congo*, Douala Ive, Éditions AfricAvenir, 2013. À commander sur le site Internet : <http://www.lamissioncivilisatriceau-congo.com/boutique.html>, 24,90 €.

INDICES



BRAS CROISÉS. Plus de 2700 catholiques suisses, pour la plupart engagés dans la pastorale, ont signé un appel pour réagir aux propositions de l'évêque de Coire qui préconise d'exclure de la communion les homosexuels, les divorcés, les couples vivant en concubinage et ceux utilisant des moyens de contraception. Et de les obliger de se présenter au prêtre les bras croisés pour recevoir une simple bénédiction.



ANNÉE RELIGIEUX(SES). 2015 sera dans l'Église catholique une année dédiée aux religieux et religieuses, invités à répondre aux changements contemporains par de profondes rénovations. Parmi les thèmes : l'ajustement des relations et des compétences entre les évêques et les congrégations, la gestion de leurs biens et leur éventuelle cession à des laïcs, la lutte contre l'individualisme et les tensions internes.



TWEETER PRUDENT. Le diocèse anglican de Bath (Angleterre) a publié les neuf « commandements » auxquels doivent veiller les prêtres qui se lancent sur Tweeter. Ne pas se précipiter. Une fois sur Internet, c'est pour toujours. Vous êtes un ambassadeur. Ne vous cachez pas. Différenciez le domaine public du domaine privé. Faites attention aux messages privés. Restez dans la sphère du légal. Respectez la confidentialité. Faites attention à votre propre sécurité.

PROXIMITÉ. Les évêques italiens veulent sauvegarder le rapport particulier qui existe entre l'Église d'Italie et le pape. Ils estiment notamment que ce dernier doit continuer à nommer le président de la Conférence épiscopale. En mai 2013, le pape avait marqué sa volonté de faire évoluer en profondeur l'Église italienne

